

# FLASH-INFO



Association fribourgeoise des institutions spécialisées

Membre collectif de  
**ARTISET**  
Fédération des prestataires de services  
pour personnes ayant besoin de soutien  
CURAVIVA IROBESY YOUTA

## Changements dans les institutions

### FFJ

Durant l'été, la direction de la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse (FFJ) a été reprise progressivement par **Liliana Chiacchiarì**, qui succède ainsi à Elisabeth Reber qui avait assuré l'intérim après le départ de la précédente directrice.

### Foyer des apprentis

Le départ de la directrice, Liliana Chiacchiarì, pendant l'été impose au Foyer pour apprenti-e-s d'engager un nouveau directeur ou une nouvelle directrice. Cette nomination devrait être annoncée prochainement.

## Pôle confiance : OSEO Fribourg

**Au mois d'avril 2025, INFRI a signé une convention de collaboration avec l'OSEO Fribourg pour l'accès au Pôle confiance.**

Ayant eu connaissance de l'existence et de l'efficacité du Pôle confiance pour le personnel des institutions, l'OSEO Fribourg s'est montrée intéressée à bénéficier de ses prestations également pour son personnel.

Une convention de collaboration a donc été signée avec INFRI, ce qui permet au personnel de faire appel aux personnes de confiance du Pôle confiance, aux frais de l'OSEO Fribourg.



## SASSA

Conférence  
des hautes écoles spécialisées suisses  
de travail social

## SAVOIRSOCIAL

Organisation faîtière suisse pour la  
formation professionnelle du domaine social

# Étude sur le personnel qualifié dans le domaine social

**L'étude nationale menée par SAVOIRSOCIAL et la SASSA en 2024 dresse pour la première fois un panorama complet de la situation du personnel qualifié dans le domaine social. Ses résultats mettent en évidence une situation tendue, marquée par un taux de rotation élevé, des durées d'emploi relativement courtes et des difficultés croissantes à repourvoir les postes vacants. Si ces constats concernent l'ensemble du domaine social, ils touchent particulièrement le champ du handicap, qui se révèle plus exposé encore que d'autres secteurs.**

Dans les institutions actives auprès des personnes en situation de handicap, seuls 55% des postes mis au concours peuvent être repourvus dans les délais et avec les qualifications requises, contre 60% en moyenne dans le domaine social. Cette fragilité se manifeste surtout dans les offres stationnaires, où la demande en personnel est la plus forte. La rotation du personnel est également élevée et touche l'ensemble des niveaux de diplôme, avec une proportion non négligeable de départs liés à des contrats de durée déterminée dans les prestations ambulatoires. Si la stabilité est légèrement meilleure que dans d'autres champs, près de 40% des collaboratrices et collaborateurs du domaine ont néanmoins moins de trois ans d'ancienneté.

Sur le plan de la formation, plus de 60% du personnel dispose d'un diplôme social reconnu, ce qui reflète un haut degré de professionnalisation. Le champ du handicap se distingue toutefois par une proportion accrue de personnes issues de domaines apparentés, ce qui traduit la nécessité de recourir à des profils alternatifs pour pallier le manque de spécialistes. Les besoins futurs sont clairement identifiés : ils concernent en particulier les assistant-es socio-éducatif-ves CFC ainsi que, au niveau tertiaire, les éducatrices et éducateurs sociaux diplômés et les titulaires d'un bachelor en travail social.

Les projections à cinq ans indiquent que la pression sera plus forte en Suisse romande qu'en Suisse alémanique ou italienne.

## Prise de position ARTISET : contre-projet à l'initiative inclusion

**ARTISET et INSOS saluent l'intention du Conseil fédéral de renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap dans le choix de leur lieu et de leur forme d'habitat. Cependant, il manque une vision globale de la politique en faveur des personnes en situation de handicap qui tienne compte des trois domaines de la vie que sont le logement, la formation et le travail.**

La manière dont l'autodétermination et l'autonomie doivent être encouragées sous forme de prestations concrètes reste vague dans une grande partie de l'avant-projet de loi sur l'inclusion. Les réglementations qui doivent être mises en place dans le domaine ambulatoire sont largement floues.

De même, la perméabilité des prestations d'assistance n'est pas suffisamment prise en compte. La proposition du Conseil fédéral est en partie en retrait par rapport aux réformes déjà engagées dans différents cantons. Il manque une approche visionnaire sur la manière de rendre la Suisse plus inclusive afin de garantir la pleine participation sociale des personnes en situation de handicap.

Afin de mettre sur les rails la politique du handicap suisse pour les dix prochaines années, il est impératif d'apporter des améliorations au projet actuel. ARTISET et INSOS considèrent qu'il est urgent, avant le début des délibérations parlementaires, de définir une vision globale tenant compte des trois domaines de la vie que sont le logement, la formation et le travail, afin de déterminer la direction que doit prendre la politique du handicap.

Le risque est celui d'une spirale négative, où la difficulté à recruter et à retenir du personnel accentue la charge sur les équipes en place, entraînant à son tour de nouveaux départs. Pour inverser cette tendance, l'étude souligne l'importance d'agir à plusieurs niveaux : améliorer l'attractivité des postes par de meilleures conditions de travail et une culture de reconnaissance, renforcer la préparation pratique des professionnel·les afin de réduire le « choc de la réalité » à l'entrée dans la vie active, et définir plus clairement les profils requis en misant sur la formation interne.

En conclusion, le champ du handicap se trouve face à un double défi : répondre à des besoins en augmentation, notamment en Suisse romande, tout en luttant contre une instabilité structurelle du personnel. Les institutions sont appelées à poursuivre leurs efforts de fidélisation et de professionnalisation, tandis que des réponses politiques et systémiques seront nécessaires pour garantir à long terme l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

## Contrat-cadre CSS INFRI

Le « contrat-cadre en assurance-maladie complémentaire » de la CSS pour les institutions INFRI a été adapté aux nouvelles conditions de l'assurance LIVO qui offre diverses assurances favorables.

Les rabais de primes accordés selon ce contrat-cadre vont de 3% à 15%, selon le type de couverture choisi (standard, myFlex, Livo, etc.). Les personnes assurées selon ce contrat-cadre bénéficient également d'un rabais de 10% sur les couvertures ménage, protection juridique et indemnités journalières hospitalisation.

Le cercle de personnes ayant droit au rabais : tout le personnel des institutions membres d'INFRI, ainsi que les membres de leur famille. Sont considérés comme membres de la famille la ou le partenaire ainsi que les enfants jusqu'à l'âge de 25 ans qui vivent dans le même ménage.

Fin de la couverture d'assurance concernant les personnes ayant l'âge de l'AVS : au plus tard lorsque l'âge ordinaire de l'AVS est atteint, les personnes assurées affiliées n'ont plus droit au rabais.

P.S. : il est bon de préciser que les personnes qui bénéficient d'une avance AVS de leur institution ne sont pas encore considérées comme étant à l'AVS.

Le contrat entrant en vigueur au mois d'octobre, les flyers parviendront aux institutions à fin septembre par Email, pour diffusion au personnel.

**Bonjour avantages.**

Le personnel des institutions membres d'INFRI et leurs proches vivant dans le même ménage bénéficient de rabais attractifs grâce au contrat-cadre.

**Exclusivement pour le personnel des institutions membres d'INFRI.**

En tant que partenaire santé, nous sommes là pour vous et vous accompagnons dans toutes les situations de vie.

**Votre interlocuteur personnel:**

  
Olivier Murth  
Agent général Agence générale Fribourg  
026 277 79 12  
olivier.murth@css.ch  
Agence générale Fribourg  
Rue St. Pierre 8  
1700 Fribourg

**Vos avantages en un coup d'oeil**

- 0% Rabais de prime sur certaines assurances complémentaires.
- 15% Solutions d'assurance attractives offrant diverses variantes et un degré élevé de personnalisation.
- U/PS Portail client myCSS, aussi disponible sous forme d'application.
- Le Symptom Checker de l'application Well donne une première recommandation en cas de douleurs.
- 100% Offres très intéressantes et top deals en lien avec la santé à des conditions spéciales sur enjoy365.ch
- 100% Collecte d'activePoints et récompense allant jusqu'à CHF 400 par année grâce à l'application active365.

Pour bénéficier d'enjoy365 et active365, il faut avoir conclu une assurance complémentaire et avoir atteint l'âge de 18 ans.

**infri**  
Association fédérale des institutions spécialisées  
Partner der Schweizer Institutionen

Votre santé. Votre partenaire. **CSS**